

CHARTRE DÉCHETS

RÉACTUALISATION
2014-2020

Porter à connaissance



... Relancer la dynamique en 2013

La gestion des déchets est l'un des grands services publics rendus par la Communauté urbaine de Dunkerque depuis sa création.

Au fil des années, cette politique a pris une dimension particulière :

- en 1989, tout d'abord, dans la mesure où la communauté urbaine a été l'une des toutes premières collectivités en France à mettre en place le tri sur son territoire et à se doter d'un centre de tri des déchets,
- plus récemment, au cours de cette dernière décennie, la communauté urbaine a pris toute une série de décisions volontaristes pour être en conformité avec la loi et se doter d'outils innovants de traitement et de valorisation des déchets.

Parallèlement la communauté urbaine s'est engagée dans **un processus d'écoute et de concertation unique en France**, processus à travers lequel, la collectivité a su associer l'ensemble de ses partenaires publics, privés ou associatifs. Cette concertation a permis de jeter les bases d'une mobilisation collective dont la finalité est d'« offrir un service de qualité à un coût maîtrisé, afin que le citoyen puisse à terme tirer bénéfice de son geste. »

Cette démarche innovante, s'est concrétisée en 2006 par la « Charte pour un territoire responsable et exemplaire », charte organisée autour de quatre axes majeurs :

- **la réduction à la source : diminuer le volume des déchets,**
- **le tri : promouvoir le réemploi et augmenter le recyclage des déchets,**
- **la collecte : améliorer la qualité du service rendu et l'adapter aux besoins des usagers,**
- **l'animation du territoire : informer, sensibiliser et mobiliser pour agir ensemble efficacement.**

Un plan d'action a décliné ensuite, avec des indicateurs précis, planifiés dans le temps, les axes pertinents d'amélioration qui ont jalonné nos priorités depuis lors.

La durée de vie de la Charte était initialement fixée à six années, avec une échéance annoncée en 2012. **Une relecture concertée** avec les contributeurs initiaux s'est déroulée à mi-parcours en 2009, pour tenir compte des évolutions du contexte national, européen et mondial sur le sujet, mais également tirer les enseignements de la première phase, notamment au regard des difficultés rencontrées.

Une refonte indispensable

La Charte initiale repose sur des valeurs de cohésion sociale, de développement économique, de protection de l'environnement et de participation des citoyens à la décision publique. Ces notions fondamentales prévalent toujours, mais le souci de vision partagée avec le territoire nous incite aujourd'hui à rechercher **une gouvernance plus responsabilisante pour nos partenaires.**

Car le citoyen dunkerquois a conscience de la nécessité et de l'importance de l'évolution de ses pratiques, mais en conséquence, il est plus soucieux de bénéficier des bons éléments d'information et il veut disposer d'outils plus pratiques qui lui permettront d'optimiser son comportement.

Il attend que la communauté urbaine, à travers une dynamique éclairée, lui permette individuellement au mieux de réduire ses déchets, sinon d'optimiser leur valorisation, dans les différentes circonstances de sa vie. Il reste attentif à la production d'un service public de qualité, respectueux de l'environnement et tenant compte de la diversité des situations.

Dès lors, puisque chaque acteur est conscient du rôle qui lui est dévolu dans ce nécessaire progrès vers l'éco-responsabilité, émerge l'idée **d'un engagement contractuel des parties.**

Des exemples de ce type peuvent être donnés avec les conventions passées avec l'Interbailleur pour l'implantation de Points d'Apport Volontaire Enterrés, les distributeurs de publicité non adressée et l'apposition du « STOP-PUB » ou certains clubs sportifs du territoire lors de manifestations, mais ils restent trop limités.

L'enjeu de l'actualisation 2013 de notre Charte Déchets sera donc de refonder notre approche sous l'angle de l'implication réciproque, tout en poursuivant la démarche collective qui a été la nôtre, notamment avec les acteurs qui se sont impliqués au cours des six dernières années.

pages
6 à 9

Rappel des points clés qui ont prévalu lors de la révision de la Charte 2009

Les enjeux 2009 de la gestion des déchets
La démarche suivie pour la réactualisation
Les réflexions issues de la concertation
Le plan d'action élaboré en 2009

pages
10 à 21

Evaluation de la Charte 2009

Les indicateurs de l'état d'avancement du plan d'action
Les limites des indicateurs de suivi
Les principaux enseignements du diagnostic interne

pages
22 à 28

Evolution du contexte réglementaire

Evolution du contexte législatif
Les dispositifs réglementaires et conventionnés

pages
29 à 34

Les nouveaux défis de la Charte 2014 - 2020

L'engagement solidaire de l'ensemble des acteurs
Déchets / Diagnostic comportemental
Enjeux socio-économiques... Prospectives
Nouveau processus d'évaluation, vers une labellisation ?
Le pilotage politique étendu de la Charte

pages
35 à 39

Les conditions de la concertation 2013 - 2014

L'organisation en groupes de travail

En 2006, la Communauté urbaine de Dunkerque a décidé volontairement, de redéfinir la feuille de route de la politique “ déchets ”.

Pour ce faire, elle a lancé une vaste concertation qui a **mobilisé plusieurs centaines d'acteurs** (élus, bailleurs sociaux, représentants du monde associatif, représentants d'habitants, commerçants, artisans...).

A l'époque, la concertation a permis de recueillir **plus de 200 contributions** qui ont servi de socles à des échanges et débats au sein de 7 groupes de travail.

A partir de l'ensemble des réflexions et propositions, les élus ont travaillé à l'élaboration d'une Charte organisée autour de 4 axes :

- axe 1 : **réduire la quantité de déchets,**
- axe 2 : **augmenter le recyclage,**
- axe 3 : **améliorer la qualité du service,**
- axe 4 : **animer le territoire.**

Cette Charte adoptée en Conseil Communautaire a été déclinée en actions qui ont été conduites sur la période 2006/2009.

En 2009, la Communauté urbaine de Dunkerque, comme elle s'y était engagée, a mis en place un temps d'échanges avec tous les contributeurs afin **d'évaluer le travail engagé** et **d'actualiser les orientations** et le plan d'action.

■ Les enjeux 2009 de la gestion des déchets

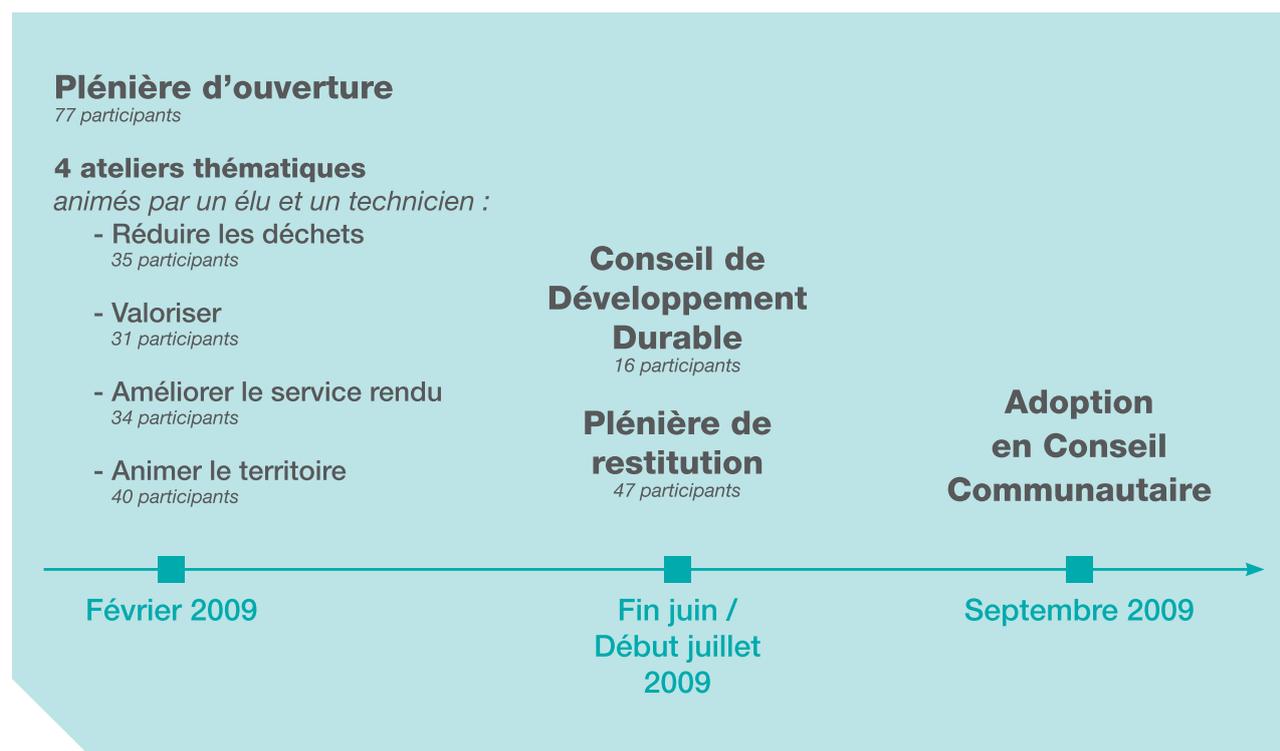
2 enjeux majeurs prévalaient à la gestion des déchets en 2009 :

- la question des déchets n'est pas simplement une question d'ordre technique et fonctionnel, mais constitue bel et bien **un enjeu politique** pour le territoire,
- les coûts du traitement des déchets et de leur stockage n'ont cessé de croître et ils sont devenus au fil des années **des enjeux économiques.**

Ces 2 enjeux ont conduit à **un changement de statut du déchet** qui est devenu **une ressource** à part entière.



La démarche suivie pour la réactualisation



Les réflexions issues de la concertation

A l'occasion des ateliers d'échange mis en place pour la réactualisation de la Charte en 2009, **de nouvelles pistes de réflexions** se sont dégagées :

- la mise en évidence de la difficulté à favoriser le geste de tri, lié à un processus plus général de **comportement de consommation**,
- **la dynamique citoyenne** ne peut plus dans le même temps reposer uniquement sur l'individu en tant qu'habitant mais doit être pensée de manière continue et croisée sur tous les temps de vie et faire l'objet de démarches mobilisant une multitude de partenaires (publics, privés, associatifs).

La légitimité de la Communauté urbaine pour mobiliser le territoire sur la gestion des déchets a été reconnue incontestable : c'est la prérogative de la Communauté urbaine de Dunkerque que d'impulser, de dynamiser les orientations, en jalonnant les étapes de repères et d'indicateurs précis, fondés sur des connaissances techniques pertinentes et actualisées.



Ces réflexions avaient permis d'identifier les deux enjeux majeurs vers lesquels la collectivité devait déployer ses actions :

1

Le progrès continu du service rendu

qui comprend :

- la prise en compte et l'adaptation aux évolutions techniques et réglementaires,
- l'évaluation de la perception des messages diffusés auprès de la population
- la poursuite de l'évaluation des actions menées,
- le développement d'équipements adaptés et performants,
- la modernisation des méthodes et pratiques
- la formation et la valorisation des agents en charge des déchets.

2

La dynamique du territoire et de ses habitants qui se traduit par :

- le partage des compétences et des responsabilités avec les différents acteurs,
- le développement de partenariats,
- la définition du rôle de la CUD pour chaque action : répertorier, diffuser, coordonner, accompagner ...



■ Le plan d'action élaboré en 2009

« Réduire encore, valoriser mieux, progresser toujours

dans l'approche collective des pratiques en matière de déchets »

La démarche de concertation, menée en 2009, a déterminé la nécessité de prioriser **le renforcement des 4 axes initiaux définis en 2006** :

■ **AXE 1 - Réduire encore la production des déchets**

■ **AXE 2 - Valoriser davantage nos produits**

■ **AXE 3 - Poursuivre l'amélioration du service et sa territorialisation**

■ **AXE 4 - Développer la citoyenneté, renforcer la dynamique et la mobilisation du territoire**

Pour déployer les actions sur les 4 axes, 27 actions pilotées par les représentants de la CUD ont été mises en place, avec pour enjeux majeurs de :

■ **réduire encore la quantité de déchets** et atteindre d'ici 2012 une production annuelle par habitant de 424 kg sur le gisement collecté en porte à porte (état 2007 : 437 kg/habitant/an),

■ **valoriser davantage de produits** et atteindre d'ici 2012 un taux de recyclage d'au moins 40% sur l'ensemble du gisement collecté et traité, excepté les cantonnages.

Liste des actions - Plan actualisé mi-2009

AXE 1 - Réduire encore la quantité de déchets

- R1 - Comprendre et évaluer pour agir
- R2 - Favoriser l'éco-consommation
- R3 - Réduire les sacs plastiques jetables
- R4 - Développer le compostage individuel
- R5 - Réduire les imprimés non sollicités
- R6 - Développer le réemploi

AXE 2 - Valoriser davantage nos produits

- V1 - Comprendre et évaluer pour agir
- V2 - Capter davantage de recyclables dans la bleue
- V3 - Capter davantage de déchets fermentescibles dans le bac vert
- V4 - Augmenter la valorisation matière en déchèterie
- V5 - Mettre en place des équipements de tri adaptés

AXE 3 - Poursuivre l'amélioration du service rendu

- S1 - Comprendre et évaluer pour agir
- S2 - Informer les nouveaux arrivants
- S3 - Optimiser encore le fonctionnement interne de la collecte
- S4 - Optimiser la gestion des bacs et des conteneurs
- S5 - Mieux aménager et gérer les déchèteries
- S6 - Responsabiliser les agents à la qualité de leur travail
- S7 - Améliorer la qualité du matériel roulant

AXE 4 - Développer la citoyenneté et renforcer la dynamique du territoire

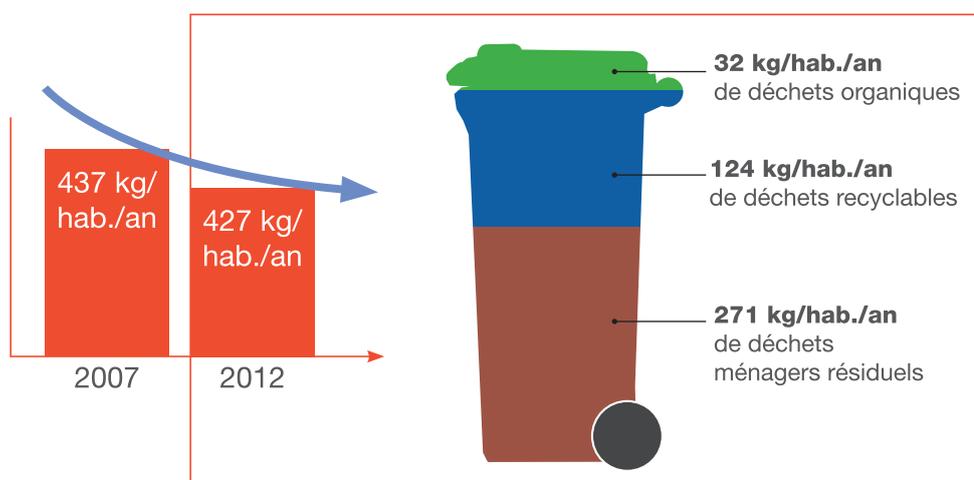
- T1 - Améliorer l'exemplarité de la CUD en matière de gestion des déchets
- T2 - Initier et soutenir les initiatives publiques dont les structures éducatives
- T3 - Accompagner les initiatives des structures privées
- T4 - Développer des relais à travers les réseaux de citoyenneté
- T5 - Améliorer la prise en compte de la question des déchets dans les bâtiments
- T6 - Pour plus de tri, adapter nos actions à la spécificité des lieux
- T7 - Valoriser les bons trieurs et entraîner les autres
- T8 - Créer des événementiels
- T9 - Développer des campagnes de sensibilisation



Les indicateurs de l'état d'avancement du plan d'action

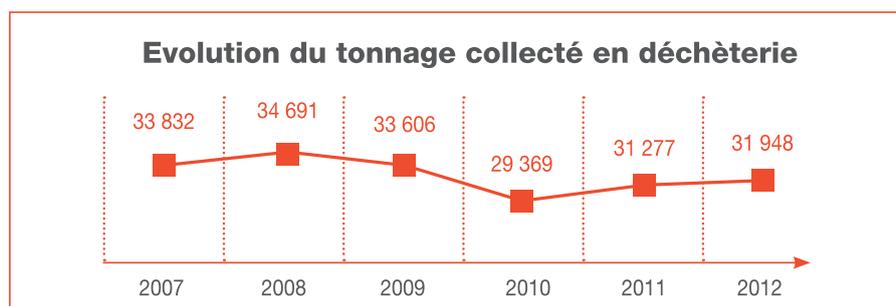
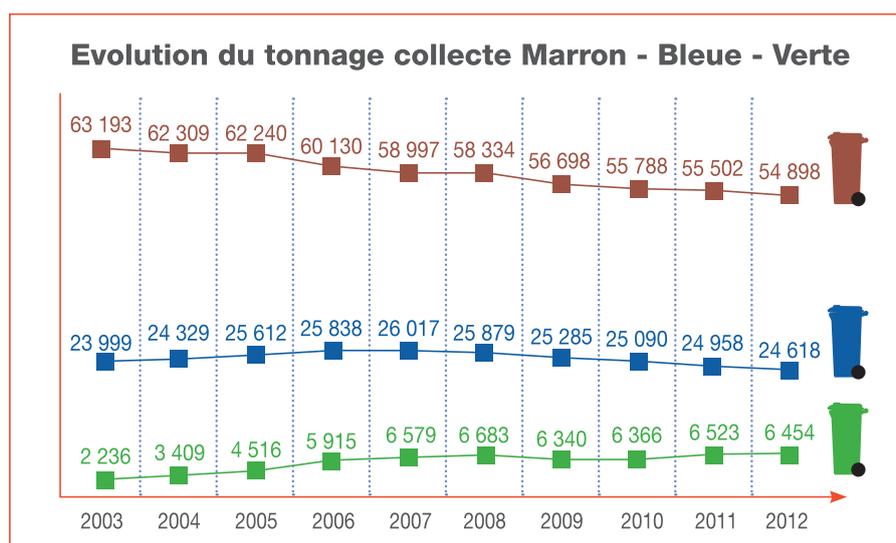
Chiffres clés de l'axe 1

La mise en œuvre de la Charte Déchets a réussi à **faire reculer la quantité de déchets produits** :



Le taux de valorisation dans la bleue est **supérieur à 80%**.

Evolution des tonnages de déchets collectés en porte-à-porte et en déchèterie



AXE 1 - Réduire encore la quantité de déchets

Action menée	Objectif	Indicateurs de réussite	Réalisations
Comprendre et évaluer pour agir	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suivre et développer la réduction de déchets produits 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Evolution des quantités de déchets collectés et traités globalement (porte-à-porte et déchèterie). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Baisse des tonnages collectés d'Ordures ménagères résiduelles et ratios de déchets collectés par habitant (cf. graphes p.11).
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de pistes nouvelles mises en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Démarrage du Programme Local de Prévention avec de nouvelles actions : gaspillage alimentaire, compostage collectif.
Favoriser l'éco-consommation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réorienter les achats vers les écoachats 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Evolution des types d'achats dans les commerces. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Opération menée en 2010, en partenariat avec la GLCV et la CCI, mobilisant 383 magasins, commerçants non sédentaires et grandes surfaces non renouvelée car la CCI n'est plus partenaire.
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser la consommation d'eau du robinet 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Evolution du % d'individus ou de foyers consommant l'eau du robinet. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Installation d'un bar à eau de sensibilisation sur les grands événements ■ Le Club des Goûteurs d'eau va être relancé avec la nouvelle équipe de la Lyonnaise des Eaux. ■ Une nouvelle stratégie se met en place via le SMAERD et la Lyonnaise en 2013/2014.
Non distribution de sacs plastiques jetables	<ul style="list-style-type: none"> ■ Engagement du maximum d'enseignes possibles 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre et % de commerces (par type) engagés de manière pérenne et de manière ponctuelle (par opération). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1 action menée vers les petits commerces en 2009, non renouvelée car la CCI n'est plus partenaire. ■ Evolution de la réglementation depuis 2009 : mise en place d'une taxe sur les sacs non biodégradables. → Les pratiques se sont modifiées en GMS (sacs payants).



AXE 1 - Réduire encore la quantité de déchets

Action menée	Objectif	Indicateurs de réussite	Réalisations
Développer le compostage individuel	■ 20% des foyers équipés en 2012	■ Evolution du nombre de foyers dotés et tonnage évité correspondant	■ 7 446 foyers équipés : 15% de la population , 810 tonnes / an évitées
		■ Nombre de formations organisées par an en partenariat avec le CPIE	■ de 60 à 70 formations/an ■ Depuis 2009 : 14 conférences, 35 stages, 264 permanences
		■ Nombre de maîtres composteurs formés avec l'aide du CPIE	■ 63 maîtres composteurs formés depuis 2009
Réduire la quantité d'imprimés non sollicités	■ 20% des foyers équipés en 2012 d'un autocollant Stop Pub	■ % de foyers ayant apposé un stop-pub (croisement données CUD et Distributeurs)	■ 8% en 2012, 7 215 foyers
		■ Evaluation des quantités évitées	■ 303 tonnes/an évitées
Développer le réemploi	■ Mettre en relation l'utilisateur et les structures de réemploi	■ Evolution de la quantité de produits reçus et traités par les structures	■ Diffusion du guide Consom'Actons à 88 000 exemplaires ■ Ouverture de la ressourcerie en 2010 ■ Suivi des tonnages de la ressourcerie uniquement : 41 tonnes en 2010, 31 tonnes en 2011, 33 tonnes réemployées en 2012 ■ Nouvel atelier plus grand pour la ressourcerie depuis 2013

AXE 2 - Valoriser davantage nos produits

Action menée	Objectif	Indicateurs de réussite	Réalisations
Capter davantage de recyclables dans la bleue	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le tonnage de recyclables collecté 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et % de foyers sensibilisés 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation de 2009 à 2012 : 23 680 foyers particuliers (30% de la population), 231 artisans / commerçants, 339 établissements recevant du public. Pas d'augmentation du tonnage de recyclables collecté par habitant
Capter davantage de fermentescibles dans la verte	<ul style="list-style-type: none"> Etendre la verte à de nouveaux secteurs + capter davantage de déchets de cuisine 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et % de foyers dotés 	<ul style="list-style-type: none"> 31% de la population équipée (23 secteurs/73)
		<ul style="list-style-type: none"> Taux de recyclabilité 	<ul style="list-style-type: none"> 96% de recyclabilité en 2010
Augmenter la valorisation matière en déchèterie	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du taux de valorisation matière en déchèterie 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de valorisation matière des déchets déposés 	<ul style="list-style-type: none"> Au global : 48% de valorisation matière et organique, 50% de valorisation énergétique
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre et % de gardiens formés 	<ul style="list-style-type: none"> 18 gardiens = 100% des gardiens formés
Mettre en place des équipements de valorisation adaptés	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture d'une ressourcerie, construction d'un nouveau centre de tri 	<ul style="list-style-type: none"> Performance quali/ quanti du centre de tri 	<ul style="list-style-type: none"> 25 105 tonnes entrées au centre de tri, 20 779 tonnes valorisées, soit 82,7% de valorisation matière
		<ul style="list-style-type: none"> Données sur l'aspect insertion du centre de tri (nombre de personnes insérées par an) 	<ul style="list-style-type: none"> 41 en 2009, 40 en 2010, 45 en 2011, 44 personnes réinsérées en 2012
		<ul style="list-style-type: none"> Tonnages détournés et réemployés par la Ressourcerie 	<ul style="list-style-type: none"> 41 tonnes en 2010, 31 tonnes en 2011, 33 tonnes réemployés en 2012



AXE 3 - Poursuivre l'amélioration du service et sa territorialisation

Action menée	Objectif	Indicateurs de réussite	Réalisations
Comprendre et évaluer pour agir	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'outils de suivi et de mesure de la non-satisfaction 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réclamations, résultats des enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des non-satisfactions réalisé
Informier les nouveaux arrivants	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les nouveaux usagers aux spécificités locales 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouveaux arrivants sensibilisés 	<ul style="list-style-type: none"> 200 à 300 personnes par an, uniquement pour Dunkerque Information aux nouvelles communes de la CUD (Spycker et Ghyvelde) : 2 matinées d'information grand public
Optimiser encore le fonctionnement interne de la collecte	<ul style="list-style-type: none"> Rendre le juste service au juste coût 	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des coûts de collecte en porte-à-porte 	<ul style="list-style-type: none"> 2012/2013 : nouvelles modalités de collecte (C1 sur la marron en pavillonnaire, élargissement de la période hivernale pour le bac vert) Le déficit du budget ordures ménagères est passé de - 5 M€ en 2008 à - 1M€ en 2011 ; le budget est équilibré en 2012.
Optimiser la gestion des bacs et conteneurs	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place les dispositifs de pré-collecte les plus adaptés, diminuer le nombre de bacs présents sur la voie publique 	<ul style="list-style-type: none"> Evolution sur un même quartier du nombre de problèmes relevés 	<ul style="list-style-type: none"> Evolution suivie, 100% des problèmes résolus via les fiches de non-satisfaction
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de foyers avec points d'apport volontaire enterrés 	<ul style="list-style-type: none"> 6000 foyers équipés de points d'apport volontaire enterrés
Mieux aménager les déchèteries	<ul style="list-style-type: none"> Mieux aménager, offrir un service de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en application de nouvelles règles d'usage 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un nouveau règlement Mise à jour de la signalétique et des panneaux
Responsabiliser les agents à la qualité de leur travail	<ul style="list-style-type: none"> Rendre les agents exemplaires vis à vis de leur travail et de la population 	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du surcompactage 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi quotidien à la pesée par le chef d'équipe : retour aux équipages
		<ul style="list-style-type: none"> Suivi des non-satisfactions 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi via les fiches de non-satisfaction
Améliorer la qualité du matériel roulant	<ul style="list-style-type: none"> Rajeunir le parc matériel et le rendre conforme aux nouvelles normes 		<ul style="list-style-type: none"> Réalisé, moyenne d'âge du parc 6 ans Norme Euro5

AXE 4 : Développer la citoyenneté et la dynamique du territoire

Action menée	Objectif	Indicateurs de réussite	Réalisations
Améliorer l'exemplarité de la CUD	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer l'exemplarité de la CUD, mieux gérer les déchets spécifiques à la CUD 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Evolution de la qualité du tri 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place du tri, sensibilisation de l'ensemble du personnel de la CUD ■ Etat des lieux des pratiques sur les déchets dangereux spécifiques.
Susciter et accompagner les initiatives publiques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Diffuser l'information sur le tri et la réduction au-delà du domicile 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'opérations concrètes mises en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place du tri dans 10 écoles par an, soit 40 écoles et collèges depuis 2009 ■ Elaboration d'un guide commun avec la mairie sur les bons gestes du tri et les écocgestes au bureau
Accompagner les initiatives des structures privées	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer la mobilisation des acteurs privés locaux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de communications réalisées sur le sujet 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Convention avec Ecopal en cours de finalisation
Développer des relais à travers les réseaux de citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ■ Démultiplier l'information en mettant en place des relais d'échanges, favoriser les initiatives 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de manifestations organisées/animées par les relais sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Depuis 2009 : <ul style="list-style-type: none"> - plus de 16 000 élèves sensibilisés, - 12 000 enfants ont participé au Rallye du Développement Durable, - plus de 50 000 personnes sont passées à un moment ou à un autre sur un stand de sensibilisation aux déchets.
Améliorer la prise en compte de la gestion des déchets dans les bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorer la conception des espaces pour la gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de réunions organisées avec les promoteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1 réunion dédiée à de futurs architectes
Pour plus de tri, adapter nos actions à la spécificité des lieux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer le tri hors du domicile principal (plaisanciers, campings, plages) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Evaluation de la qualité du tri 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réalisée lors des contrôles qualité du secteur
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de sites 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Port de plaisance et totalité des campings équipés pour le tri, (plage de Malo équipée par la ville)

**AXE 4 : Développer la citoyenneté et la dynamique du territoire**

Action menée	Objectif	Indicateurs de réussite	Réalisations
Valoriser les bons trieurs et entraîner les autres	■ Mieux motiver les usagers à un meilleur tri	■ Nombre de participants aux opérations	■ 50 pers./opération en moyenne ■ 600 personnes pour le jeu concours du Mag
Créer des évènementiels	■ Attirer l'attention du public	■ Nombre de manifestations où le concept Clean Event est appliqué	■ 5 à 6 évènements "propres"/an ■ Mise en place de la démarche «éco-évènement» (en cours) ■ Création d'un guide web de l'éco-évènement
Développer des campagnes de sensibilisation	■ Renforcer les actions de terrain en faveur de la réduction et du tri		■ 2 campagnes de communication/an (4x3, radio, Mag..) ■ 1 information/mois sur les déchets dans Le Mag.

■ Les limites des indicateurs de suivi

L'analyse du tableau des indicateurs nous amène au constat suivant :

- le nombre d'indicateurs était trop important et les données difficiles à consolider,
- l'implication des acteurs externes manque de lisibilité,
- les résultats concrets sur certains sujets sont difficilement évaluables malgré un nombre d'actions réalisées conséquent et des investissements importants.

Dans un souci de **lisibilité**, la nouvelle Charte devra définir précisément **une nouvelle méthode d'évaluation des réalisations** sur la base des solutions suivantes :

- la définition d'actions qui seront clairement chiffrables,
- la limitation à 1 indicateur pertinent et maîtrisé par action,
- l'utilisation d'un point de repère quantifiable et lisible (caractérisation par exemple).

■ Les principaux enseignements du diagnostic interne

Un contexte favorable à la réécriture de la Charte

A l'horizon 2014, trois facteurs internes à la CUD constituent des éléments facilitateurs de la réécriture de la Charte :

- le Projet Communautaire qui sera actualisé en 2014,
- l'actualisation du Plan Climat 2009/2014, sera enclenchée début 2014 avec des ateliers de concertation mis en œuvre sur les 2 derniers trimestres 2014,
- en 2017, il y aura fusion du Plan Local d'Urbanisme Communautaire, du Programme Local de l'Habitat et du Plan de Déplacement Urbain en un document unique.

Perception générale

A défaut de pouvoir atteindre l'objectif de zéro déchet produit, la valorisation et la poubelle bleue restent les enjeux majeurs de la politique publique de la Communauté Urbaine. De façon unanime, chacun s'accorde à penser que la question des déchets relève **d'une compétence historique dans la politique publique** de la Communauté Urbaine de Dunkerque. La collecte sélective (poubelle bleue) et le centre de tri (exploité par Triselec) ont longtemps été les fleurons de la Communauté Urbaine en termes de réalisations concrètes et d'image de marque.

Depuis la mise en place de la bleue, **3 actes politiques majeurs** témoignent de l'importance de la gestion des déchets pour la Collectivité :

1 - La constitution de la Charte Déchets en 2006 a été l'occasion de poursuivre l'impulsion novatrice de la politique déchets menée par la CUD.

2 - Le projet communautaire, feuille de route politique 2008-2014, accorde une place privilégiée à la question de la gestion raisonnée des déchets notamment en fixant pour objectifs :

- de réduire la production de déchets (traduit par l'engagement dans le Programme Local de Prévention en 2010), de se doter d'outils exemplaires de traitement des déchets (construction des équipements CVE, CVO), de développer l'information et l'éducation (*campagnes de communication régulières, Maison 3D*), ainsi que la concertation avec le public (*processus de réactualisation de la Charte en 2009*),
- d'innover dans les systèmes de collecte (*déploiement des points d'apport volontaire enterrés, ouverture de la ressourcerie*) et d'augmenter la proportion de déchets recyclés par le développement de dispositifs adaptés (*points d'apport volontaire, sensibilisation en porte-à-porte, équipement du camping...*).



3 - La rédaction d'un Plan Climat-Energie Territorial en 2008 a fixé pour objectif de dépasser les objectifs de la Directive Européenne des 3 x 20 ; soit, d'ici 2020, aller plus loin que :

- réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre,
- augmenter de 20% l'efficacité énergétique,
- atteindre 20% d'énergie renouvelable.

La poubelle est identifiée désormais comme **un enjeu du Développement Durable et comme objet de cohésion sociale** : depuis la création des emplois de réinsertion issus des dispositifs de valorisation (Triselec : 40 réinsertions/an), jusqu'à l'ouverture d'une ressourcerie.

Le diagnostic interne a permis de souligner l'importance du développement des partenariats associatifs pour la mise en œuvre des actions, notamment avec le CPIE, la CLCV, l'Interbailleur.

Les attentes vis-à-vis de la réactualisation de la Charte 2014-2020

Toutefois, la question de la modalité de la future charte doit être précisée en termes de légitimité et d'objectifs.

En 2006, la Charte avait placé la CUD comme l'acteur principal de la gestion des déchets et des actions associées, tandis qu'en 2009, la révision de la Charte a réorienté le rôle de la Communauté Urbaine en ajoutant la fonction de relais d'information sur le sujet et sollicité de nouveaux partenaires pour sa mise en œuvre.

Désormais, la nouvelle Charte doit prendre en compte les feuilles de routes, légales et conventionnées, qui se sont mises en place depuis 2006 : le Plan Climat-Energie et le Programme Local de Prévention ; l'objectif étant de veiller à avoir une communication coordonnée et de solliciter les partenaires de façon concertée entre les projets.

Il s'agira de mettre de la visibilité sur **l'articulation des projets entre eux et leur cohérence.**

Les 4 axes de la charte 2006 ont leur justification encore aujourd'hui avec une nécessaire **consolidation des acquis par la reproductibilité d'actions pilotes** (*compostage collectif*), **l'étendue d'opérations à succès** (*points d'apport volontaire enterrés*), **ainsi que l'augmentation de conventionnements avec de nouveaux acteurs.**

Points d'amélioration

■ Une nécessaire amélioration de la lisibilité de l'évaluation des actions et de leur avancement dans le temps est soulignée ; il est proposé d'**identifier des indicateurs** fiables et maîtrisés pour le prochain plan d'action.

■ Différents indicateurs, établis dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial, ont été choisis en relation avec la gestion des déchets. Ils pourraient être repris, revisités et complétés par le biais de la Charte Déchets.

Au-delà d'une indispensable réécriture de la Charte, au vu de l'évolution des attentes et des réglementations, elle doit aussi traduire sur le terrain, de façon visible, une culture de responsabilité. **L'engagement de nouveaux acteurs** est l'enjeu prépondérant de la réactualisation de la Charte.

■ Parallèlement, et au-delà du partage d'information interne sur les stands, par le biais du Mag ou à travers les participations aux événements propres, **des cadres d'échanges réguliers et clairement identifiés entre services** favoriseraient la cohérence globale des projets - à l'image des réunions trimestrielles avec l'Interbailleur menée par la Direction de l'Habitat avec la participation de la Direction de l'Ecologie Urbaine.

Le conventionnement avec l'Interbailleur constitue d'ailleurs, une avancée importante de la révision de la charte en 2009, dans le cadre des échanges sur la gestion des déchets en habitat collectif. Les prochains défis sur cette cible seront les réflexions menées pour **l'extension du déploiement des points d'apport enterrés, le développement du compostage collectif à grande échelle et la généralisation de la séparation du verre.**

■ Une réflexion sur **l'adaptation des modes de collecte aux spécificités des habitats et des modes de vie des habitants** devra être menée. Pour exemple, la démarche engagée avec l'Interbailleur porte ses fruits, mais elle génère désormais de nouvelles attentes : les sollicitations pour la mise en place de points d'apport enterrés augmentent et les conditions d'attribution sont appelées à évoluer. Le cantonnement aux logements sociaux pourrait, à terme, ne plus être la seule règle.

■ Trouver des **dénominateurs communs** pour mobiliser chacun individuellement sera une difficulté à résoudre pour cette prochaine Charte. Les acteurs concernés ont des attentes et des contraintes différentes. La solution résiderait peut-être dans l'écriture de **chartes à dimensions variables ?**



En exemple peuvent être citées : les questions de la différenciation des dispositifs de collecte existant, contraintes des artisans/commerçants différentes de celles des particuliers.

A défaut de dispositif législatif contraignant, **la communication ainsi que la dynamique organisationnelle et sociale**, doivent pouvoir remplir **ce rôle de « dénominateur commun »**, de sorte que produire moins de déchets et trier plus, sans être une obligation légale, soit une nécessité comprise par tous et devienne un réflexe au quotidien.

La dimension comportementale et sociologique

L'analyse du comportement des Dunkerquois vis-à-vis des déchets est une analyse opportune à l'heure où les études sociologiques récentes montrent que la question de réduction des déchets est tributaire de l'évolution des modes de consommation ; elle est aussi fonction des spécificités du territoire, variable sur le Dunkerquois.

Sur le territoire, l'accès à la consommation reste un enjeu de valorisation sociale ; l'accès à la propriété reste prégnant. La population est-elle prête à s'intéresser aux pratiques liées à la consommation collaborative qui se développent de façon très sensible sur d'autres territoires ?

Les partenaires sociaux pourront être sollicités sur ce thème.

Le sujet de la collecte est incontournable mais reste très sensible : l'optimisation du service à l'habitant et les contraintes budgétaires rendent incontournable l'évolution des pratiques. Dans un autre registre, **la question du coût et du financement du service** sera un sujet à traiter.

L'exemplarité de la CUD à travers de nombreux sujets est évoquée en matière de politique de gestion des déchets. Toutefois, certaines actions, menées en interne, restent non abouties ou non finalisées (*exemple de la gestion des déchets spéciaux issus d'activités techniques des services*). Cet objectif doit être présent dans la Charte actualisée.

La réduction à la source est un principe d'évidence à développer en amont des politiques curatives de valorisation et de traitement.

Plusieurs raisons font de ce thème un sujet de préoccupation :

- la réduction des déchets entraîne moins de déchets, et ainsi diminue l'incinération responsable des gaz à effet de serre,
- l'articulation nécessaire avec le tri est une question récurrente, notamment pour l'habitat collectif où le manque de place pour le stockage destiné au tri est un problème récurrent.

Le tri s'attache à tous de la même façon, tandis que la question de la réduction est plus complexe.

Même si les équipes de la cellule incitation au tri et les animateurs de la Maison 3D ont sensiblement travaillé sur les messages de réduction depuis 2011, la prévention des déchets reste un sujet neuf pour le grand public, donc relativement flou. Un important travail pédagogique reste à entreprendre, notamment pour distinguer et faire exister cette thématique aux côtés du tri des déchets, aujourd'hui bien ancrée dans le quotidien des Dunkerquois, grâce à une communication menée depuis des années par les acteurs ; à noter que les actions entreprises sur la thématique du gaspillage alimentaire depuis 2 ans sont une parfaite illustration de nouvelles actions spécifiques à développer sur le sujet de la réduction des déchets.

L'ensemble de cette problématique est repris par le Programme Local de Prévention mis en place depuis 2011 par la Communauté Urbaine; il correspond à la déclinaison de l'axe 1 de la Charte 2009 et devra être, de ce fait, pleinement intégré dans la nouvelle Charte.

L'approche préventive des déchets touche d'autres politiques du territoire et implique la transversalité.

Si le Plan Climat-Energie Territorial touche l'ensemble des politiques publiques du territoire, la question des déchets y est directement associée. Un partage transversal au sein des services de la CUD est en train de s'opérer qui englobe notamment la mise en place du Plan Climat et du Programme Local de Prévention.



Les débats prioritaires

Le principe fédérateur est d'organiser des débats pragmatiques et concrets autour des projets, et des actions dimensionnées pour être ambitieuses tout en étant réalistes.

Parmi les questions à débattre et les actions à programmer, les suivantes sont d'ores et déjà relevées :

En interne à court terme :

- l'élaboration du nouveau projet de service,
- la généralisation de la séparation du verre d'ici fin 2015,
- la valorisation de l'accès à l'emploi dans le centre de tri (40 remises à l'emploi/an).

En interne à moyen terme :

- la réflexion autour d'un nouveau centre de tri,
- l'évolution du service des déchèteries compte-tenu des nouvelles filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP mobilier et déchets dangereux),
- la question du coût du service et de son financement,
- le chantier ressources humaines au sein du service collecte,
- l'exemplarité de la CUD et des communes membres.

En externe à court terme :

- la finalisation de la convention cadre sur les déchets avec l'association Ecopal,
- l'évolution des conditions de mise en place de points d'apport enterrés pour l'étendre à d'autres typologies d'habitat,
- l'année 2014 est l'année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire ; cet événement pourra être exploité avec de nouveaux acteurs,
- la conciliation et la communication commune entre les différentes structures et les acteurs du réemploi,
- la communication adaptée, destinée spécifiquement aux artisans/commerçants sur le tri, les déchèteries et la réduction à la source (développement d'actions mutualisées).

En externe à moyen terme :

- le tri en dehors du domicile,
- les conditions de mise en place de poubelles de tri sur les plages et dans l'ensemble des établissements recevant du public.

■ Évolution du contexte législatif

Depuis 2009, de nouvelles réglementations liées aux modalités de gestion des déchets, ont été instaurées et sont entrées en application. Une présentation synthétique des principaux textes et des principales évolutions vous est présentée ci-après :

■ Directive Cadre Européenne « déchets »

Priorité reconnue depuis la Loi de 1992, la prévention des déchets a franchi un cap décisif depuis 2008 avec la **directive cadre « déchets » n°2008/98/CE** qui concerne plus particulièrement la thématique de la prévention.

Le Décret du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets (no 2011-828) en achève la transposition.

- Cette nouvelle directive cadre de 2008 **définit et clarifie les notions de la gestion des déchets** telles que celles de déchets, de producteur et de détenteur de déchets, de prévention, de réemploi, de recyclage ou de valorisation.
- Elle fixe de nouveaux objectifs de recyclage que les États membres devront atteindre **d'ici 2020 : 50 % de recyclage** pour les déchets ménagers et assimilés.
- Elle définit **une hiérarchie dans la gestion des déchets** : prévention, préparation en vue de la réutilisation, recyclage, autre valorisation notamment valorisation énergétique et élimination.
- Elle précise la distinction entre ce qui est déchet et ce qui ne l'est pas et introduit **la possibilité de sortir du statut de déchet.**
- Elle renforce **la planification des déchets.**



La loi « Grenelle I »

La loi n°2009-367 du 3 août 2009, de programmation et d'orientation, relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'Environnement, dite « Grenelle 1 » fixe un certain nombre **d'objectifs en matière de réduction de production de déchets et de taux de valorisation matière et organique.**

Cette loi se fixe pour objectifs :

- **de réduire de 7%** la production de déchets ménagers et assimilés en 5 ans (2009/2014),
- d'augmenter le recyclage matière et organique des déchets pour atteindre **un taux de valorisation** de 35% en 2012 et **de 45% en 2015**,
- **de diminuer de 15%** d'ici 2012 **les quantités de déchets stockées et incinérées**,
- de parvenir à **un taux de recyclage de 75% pour les déchets d'emballages ménagers** en 2012.

La loi « Grenelle II »

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement a été retranscrite par le décret du 11 juillet 2011.

- Elle **rend obligatoire** à partir de 2012, **la mise en place d'un programme local de prévention (PLP)** pour les collectivités à compétence déchets.
- De plus, concernant les exercices de planification à portée réglementaire, la loi Grenelle II donne **une place plus importante à la prévention** : désormais les « plans départementaux d'élimination des déchets » deviennent des « plans de prévention et de gestion des déchets » et ils comportent un chapitre présentant un programme pour assurer la prévention des déchets.

D'autres dispositions réglementaires sont établies dans ce texte :

- la **responsabilité élargie des producteurs** est élargie aux produits consommés par les entreprises,
- au delà de 2 500 m², et avant le 1^{er} juillet 2011, **les grands magasins** vendant des produits alimentaires et de grande consommation devront proposer « **à la sortie des caisses** » « **un point de reprise des déchets d'emballage issus des produits achetés dans cet établissement** »,
- la mise en place d'une nouvelle filière de collecte et traitement pour les déchets de soins (DASRI), les déchets dangereux diffus (DDS), les meubles et pneus,
- une obligation de tri et de collecte séparée des biodéchets par les gros producteurs (tri à la source en vue de leur valorisation organique).

Une politique publique inscrite dans la durée et en articulation avec les nouveaux outils financiers *(redevance incitative notamment)*.

1 - Si les objectifs opérationnels des dispositifs réglementaires ou contractuels en faveur de la prévention des déchets affichent des échéances plus ou moins proches, **les évolutions nécessaires se mesurent à l'échelle d'une, si ce n'est de plusieurs générations.**

Les Plans et Programmes de Prévention ne sont clairement qu'une première étape, car ils cherchent à **induire et accompagner des changements de comportements individuels et collectifs**, de pratiques des entreprises et des institutions, dans un contexte particulièrement évolutif, qu'il s'agisse par exemple :

- de l'environnement économique et social (récemment, la « crise » a d'elle-même occasionné une réduction sensible des flux de déchets : l'adaptation des modes de vie et de consommation en conservera-t-elle l'empreinte ?),
- de l'essor progressif d'incitations financières (redevance à l'aval et « signal-prix » en amont, par internalisation des coûts de gestion des déchets via les REP),
- des innovations de toutes natures : essor de l'éco-conception, de la place des réseaux sociaux, de l'achat par Internet, d'une économie de service...

2 - Les dispositifs relatifs à la fiscalité liée à la gestion des déchets évoluent également ces dernières années. Ils visent à mettre en place des outils portant à modifier le comportement des usagers.

Dans la loi Grenelle II, le législateur n'a pas souhaité introduire d'écotaxe, mais - expérimentalement et pour 5 ans - les commune, EPCI ou syndicat mixte peuvent sur tout ou partie de leur territoire **moduler une part de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** selon le poids ou volume des déchets, selon l'habitat ou le nombre de résidents). En habitat collectif, la personne chargée de sa gestion est considérée comme l'utilisateur du service public des déchets ménagers et procède à la répartition de la part variable entre ses occupants. C'est un dispositif qui tend à se développer de plus en plus appelé **redevance incitative**.



L'instauration de nouvelles filières dites « REP », à Responsabilité élargie des producteurs entraîne de nouveaux dispositifs de collecte et génère la nécessité de communiquer sur ce sujet.

Les nouvelles REP (*Responsabilités élargies des producteurs*)

Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets s'appuient pour partie sur les **filières dites de responsabilité élargie des producteurs**, principe qui découle de celui du pollueur-payeur.

Les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits.

Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle ou collective, dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière.

Leurs contributions sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux prestataires de collecte et de traitement des déchets concernés.

Jusqu'à présent les REP existantes étaient :

- les déchets d'emballages ménagers (Eco-Emballages),
- les véhicules hors d'usage (V.H.U.),
- les pneumatiques usagés,
- les piles et accumulateurs usagés,
- les déchets de papiers graphiques,
- les médicaments non utilisés (MNU),
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) - (Eco-systemes, principe du 1 D3E acheté, 1 D3E repris),
- les textiles usagés (EcoTLC).

Les flux de déchets concernés par les nouvelles R.E.P. sont :

- les Déchets Diffus Spécifiques des ménages (DDS) (ECO DDS),
- les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) (ECO MOBILIER, VALDELIA),
- les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

Pour ces 3 nouvelles REP, l'organisation de la collecte séparative de ces déchets doit être organisée avec les producteurs et les prestataires.

Les dispositifs réglementaires et conventionnés

Depuis 2009, la Communauté Urbaine de Dunkerque s'est engagée dans 2 nouveaux dispositifs réglementaires et conventionnés qui intègrent la gestion des déchets dans les objectifs qu'ils planifient : **le Plan Climat-Energie Territorial** et **le Programme Local de Prévention**. Les principales actions retenues par la CUD sont exposées ci-après.

1 - Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) est un outil obligatoire pour les communautés urbaines, depuis les lois Grenelle II.

C'est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Le PCET vise deux objectifs :

- l'atténuation / la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (diviser par 4 les émissions d'ici 2050),
- l'adaptation au changement climatique (réduire la vulnérabilité du territoire).

Un PCET se caractérise par un plan d'action défini avec des contraintes de temps.

La collectivité a défini, dans le cadre du développement de son exemplarité, l'objectif majeur de **réduire l'empreinte carbone de la collecte et du traitement des déchets ménagers**.

Cet objectif a été retranscrit sous forme de 5 actions.

En complément, la démarche Citergie suivie par la CUD, a parmi ses critères de suivi de la gestion énergétique des déchets, les points suivants :

NOM	UNITÉ	PRINCIPES DE L'INDICATEUR
Production d'ordures ménagères par hab.	■ kg/hab.an	■ La collectivité doit cibler l'objectif Grenelle de réduction des tonnages d'OMA de 7% sur 5 ans.
Recyclage matière et organique	■ % ou kg/hab.an	■ Il s'agit de mesurer la fraction des déchets valorisée (matière et organique) par rapport à la production totale des déchets ménagers et assimilés. L'objectif fixé par le Grenelle de l'Environnement est de 45 % en 2015.
Rendement UIOM (valorisation énergétique électrique et chaleur)	■ %	■ Le rendement de l'UIOM (unité d'incinération des ordures ménagères) doit atteindre au minimum 60%.
Valorisation des biodéchets (compost)	■ kg/hab./an de biodéchets valorisés	■ L'objectif visé fixe un objectif de 80-90 kg/hab./an, pour la collecte de déchets de cuisine et des déchets verts (en collecte sélective).



2. Le Programme Local de Prévention

Depuis la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, il est imposé aux collectivités de plus de 200 000 habitants la mise en place de PLP (Programmes Locaux de Prévention des déchets).

La Communauté urbaine de Dunkerque s'est intégrée dans la démarche en contractualisant avec l'ADEME le 7 avril 2011. La CUD s'est ainsi lancée un nouveau défi pour aller encore plus loin dans la réduction des quantités de déchets produits sur son territoire et dans la réduction de leur nocivité.

Ce PLP renforce les actions initiées dans l'axe 1 de la Charte Déchets « Réduction à la source » au moyen de 15 actions spécifiques planifiées sur 5 ans. Des indicateurs ont été définis pour suivre l'atteinte des résultats définis avec l'ADEME.

L'objectif principal de performance de ce contrat est la diminution de -7% de la production d'Ordures Ménagères et assimilées par habitant en 5 ans.

Tableau des actions programmées dans le cadre du Programme Local de Prévention

AXE	ACTION	OBJECTIFS EN ANNÉE 5	
Sensibilisation générale des publics à la prévention	<ul style="list-style-type: none"> ■ Capter davantage de recyclables dans la bleue ■ Capter davantage de fermentescibles dans la verte 	<ul style="list-style-type: none"> ■ OMr ■ Quantité de fermentescibles dans la poubelle marron 	<ul style="list-style-type: none"> - 8% < 30 kg/hab.
Eco-exemplarité de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sensibiliser à la dématérialisation ■ Développer l'éco-production dans l'élaboration des documents de communication 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Consommation de papier par rapport à 2011 	<ul style="list-style-type: none"> - 25%
Action de prévention quantitative des déchets des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accompagnement des organisateurs d'évènement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation des déchets recyclables collectés/non recyclables lors des évènements par rapport à 2012 	<ul style="list-style-type: none"> 50%
Actions emblématiques nationales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement du compostage individuel ■ Développement du compostage collectif ■ Limiter le gaspillage alimentaire ■ Diffusion de l'autocollant Stop-Pub 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Foyers équipés en composteurs ■ Résidences équipées ■ Nombre d'ateliers organisés ■ Nombre de foyers équipés 	<ul style="list-style-type: none"> 14 400 20% 15 15%
Actions d'évitement de la production de déchets	<ul style="list-style-type: none"> ■ Communiquer sur les structures de réemploi/reprise existantes ■ Informer de l'obligation de reprise par les distributeurs ■ Promouvoir la valorisation des textiles 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi des tonnages en ressourcerie ■ Suivi des tonnages de DEEE en déchèterie par rapport à 2011 ■ Suivi des quantités déposées dans les bornes 	<ul style="list-style-type: none"> 20% - 20% 30%
Réduction de la nocivité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création d'un document spécifique de communication sur la nocivité des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quantité de DDS présents dans la poubelle marron 	<ul style="list-style-type: none"> 2,5 kg/hab.
Sensibilisation à l'écoconsommation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sensibilisation aux éco-achats et à l'utilisation de produits « durables » plutôt que jetables ■ Promouvoir l'eau du robinet 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'actions menées marron ■ Nombre d'actions menées 	<ul style="list-style-type: none"> 4 5
Action de détournement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tri et mise en place d'une filière de valorisation du bois 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quantité de bois valorisé 	<ul style="list-style-type: none"> 3 000 tonnes

L'actualisation de la Charte Déchets est pleinement cohérente avec ces 2 dispositifs réglementaires et complète efficacement ces dispositifs en promouvant la participation collaborative de l'ensemble des acteurs du territoire vers des objectifs durables.



Les enjeux fondamentaux et initiaux de la Charte que sont :

- réduire à la source la production de déchets,
- optimiser la collecte,
- mieux trier et valoriser davantage sont toujours d'actualité et

restent les moteurs de la nouvelle feuille de route à définir.

Pour aller plus loin dans la démarche et tendre vers davantage de résultats, de nouveaux défis complémentaires sont à relever.

*Au-delà des seuls « producteurs » de déchets non dangereux ou dangereux, la totalité des acteurs concernés par le cycle de vie des divers produits, biens de consommation et services, qu'ils soient citoyens, entreprises de tous secteurs ou institutions publiques doivent s'engager. A l'instar des chartes d'engagement pour l'environnement, cette implication repose sur une **co-responsabilité**, affirmée désormais par l'ensemble des réglementations françaises et européennes. Elle invite à une approche aussi coopérative que possible (notamment entre producteurs-distributeurs et consommateurs), qu'il convient de traduire concrètement par des conventionnements (à l'image de la convention rédigée entre la CUD et l'Interbailleur), voire, des engagements contractuels.*

■ L'engagement solidaire de l'ensemble des acteurs

Dans la logique du Développement Durable, la prévention des déchets comporte **des enjeux environnementaux** (réduction des prélèvements de ressources, des déchets engendrés et plus globalement de l'empreinte écologique des activités humaines, y compris sous l'angle climat) mais aussi économiques (à l'échelle individuelle, comme au plan collectif, privé et public) ainsi que sociaux (santé, solidarité, lien social, liberté de choix...). La mise en exergue de ces enjeux, constituant autant de motivations propres à chaque catégorie d'acteurs, permet de fonder de nouveaux partenariats en faveur de la prévention et du tri des déchets.

La collectivité est consciente qu'aujourd'hui, après avoir investi plus spécifiquement les trois premiers axes de la Charte déchets, il convient de **renforcer davantage la dynamique du territoire**, qui s'avère par ailleurs, l'un des axes les plus difficiles à mettre en œuvre. L'aspect « dynamique du territoire » a été largement évoqué au cours des 6 dernières années. Si la CUD se positionne comme force de proposition, coordonnateur de la mobilisation, elle a besoin de l'engagement ferme et contractuel des acteurs. Les compétences ou responsabilités en reviennent à d'autres. La CUD peut répertorier et diffuser les bonnes pratiques, accompagner les partenaires, initier des changements, mais elle ne peut pas agir à la place des partenaires de la charte.

Au-delà de la dynamique du territoire, la CUD veut donc trouver les moyens de **mettre en mouvement les acteurs**. L'objectif de la nouvelle Charte est d'impliquer davantage encore les partenaires en les responsabilisant contractuellement ; l'enjeu majeur sera de mener la concertation avec les différents acteurs et de **proposer des facteurs pertinents déclencheurs de leur engagement écrit dans la politique Déchets du territoire**. Les réglementations, de plus en plus nombreuses et contraignantes pour l'ensemble des acteurs, exigent une mobilisation collective renforcée de chacun sur le sujet.

La nouvelle Charte Déchets devra tenir compte de l'évolution des modes de consommation des Dunkerquois depuis 5 ans, face à la crise qui perdure et aux changements de comportement qu'elle implique. L'individu cherche à consommer mieux dans un objectif de santé et de maîtrise de ses dépenses. C'est un point positif pour la réduction des déchets...

■ Déchets / Diagnostic comportemental

La question de la consommation au cœur de nos poubelles

« Parler de déchets, c'est parler de mode de consommation et de production et la question de la consommation est au cœur de nos modes de vie » Roméo Ragazzo.

En effet, analyser le comportement propre aux Dunkerquois, c'est mieux comprendre leurs habitudes de consommer et donc mieux appréhender leurs comportements plus ou moins vertueux en ce qui concerne leur rapport aux déchets.

Le diagnostic élaboré à l'occasion du PLP a permis d'obtenir les caractéristiques (socio-économiques, comportementales, gestion des déchets, rôle des différents acteurs) du territoire, et de visualiser les secteurs prioritaires sur lesquels agir en matière de prévention des déchets. Cela peut être par leur fort potentiel de réduction de déchets, ou pour la réduction de leur dangerosité, ou pour leur caractère symbolique (action menée qui aura un impact important en termes de communication).

Les Dunkerquois et la consommation responsable en 2013

Avec les campagnes de sensibilisation de la CUD sur la prévention des déchets, la mise en place des Chartes d'engagement des citoyens et des acteurs du territoire sur les thématiques du plan climat, ainsi que les modules de sensibilisation au développement durable initiés par la Maison 3D, les Dunkerquois ont pris la mesure du lien entre consommation et comportements vertueux. Toutefois, les études ont prouvé que la population des jeunes actifs dispose d'un niveau d'information plus fragile en matière de prévention des déchets qui s'accompagne dans les faits d'une mise en oeuvre moins fréquente des comportements vertueux, et sont donc plus générateurs de déchets.



Autre exemple, les acteurs, les enjeux et les modes d'action diffèrent de l'habitat individuel à l'habitat collectif ; les contraintes et les attentes diffèrent selon les habitats.

Il s'agira de définir à l'occasion de cette nouvelle Charte, quels seront les messages pertinents à privilégier pour les campagnes de communication à venir.

Achats malins et lutte contre le gaspillage alimentaire en progression

Si le bien-être reste important, le chômage, la précarité et le coût de la vie inquiètent de plus en plus ; les Dunkerquois n'échappent pas à cette règle.

Les consommateurs ont besoin d'être rassurés sur les fondamentaux des produits : sécurité, traçabilité, qualité. Même si la confiance dans les entreprises baisse, ils attendent de celles-ci qu'elles les aident à faire les bons choix. La CUD a un rôle à jouer dans ces nouveaux arbitrages en préservant l'essentiel. **La consommation responsable résiste**, « l'achat malin » et la prise de conscience du gaspillage alimentaire progressent alors que les enjeux environnementaux passent au second plan. Plus que jamais, il faut du concret, de l'information facilement accessible, de la proximité et de l'accompagnement !

Poursuivre la pédagogie du développement durable, donner envie de changer de comportement en expliquant les bénéfices personnels est plus que jamais important, car, on observe que dans le temps cela fonctionne.

Etude Ethicity

“ Les Français et la consommation responsable 2013 ”

■ Enjeux socio-économiques...prospectives

Les impacts de la production consommation sur la réduction des déchets

La nouvelle Charte devra également s'inspirer des tendances et des études récentes concernant :

- **les impacts environnementaux** de la consommation des ménages et les marges de manœuvre pour réduire ces impacts.

BIO Intelligence Service (2011), Analyse des impacts environnementaux de la consommation des ménages et des marges de manœuvre pour réduire ces impacts, rapport de l'étude « Outils économiques d'incitation à la consommation durable: étude de positionnement (environnementale, économique, sociologique) et élaboration de propositions », préparé pour l'ADEME, Service Économie et Prospective,

- **la notion de propriété encore prégnante**, bien que la notion d'usage la remplace progressivement (économie de fonctionnalité),
- **les interférences entre les questions de solidarité et sanitaires** (problématique alimentaire).

Des gisements pas suffisamment exploités...

■ Un intérêt particulier pourra être porté **aux espaces publics** fréquentés par une majorité de personnes et qui doit faire l'objet de beaucoup d'attention car les plages, les parcs et jardins publics, espaces de vente à emporter, gares, ports, aires d'autoroute...., dans lesquels sont produits des déchets (restes alimentaires, emballages, papiers, journaux...) collectés par le service public génèrent des flux difficilement quantifiables qui ne doivent pas être oubliés.

Au regard du temps passé en déplacement et dans ces espaces publics, et du nombre de personnes passant dans ces lieux, il semble judicieux de les intégrer à la réflexion en termes de communication et de sensibilisation des usagers.

■ **Les comportements hors domicile** (« hors foyers comme pour le tri) sont certes potentiellement moins significatifs en quantités de déchets produits, mais ils sont cependant propices à des gestes déconnectés de tout réflexe tri/réduction par le manque d'opportunités rencontrées. Or, la perte du réflexe tri/réduction, même occasionnellement, est de nature à limiter la montée en puissance de telles attitudes.

■ L'univers extérieur incarné par **les entreprises** est à prendre en compte. En effet, en fonction de leur nature, les entreprises sont plus ou moins génératrices de déchets (ex : les activités tertiaires pour papiers, emballages, restes alimentaires...). Les industriels sont des acteurs intéressants en ce qui concerne les actions de développement et de promotion de l'éco-conception. Le secteur de la grande distribution est également un acteur incontournable dans le domaine de la prévention.

■ Le secteur de **l'enseignement**, avec le nombre de repas servis en restauration collective, constitue un gisement sur lequel la CUD s'est déjà penché, notamment au regard de la thématique sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre du PLP et la mise en place de bacs verts.

■ Le secteur du **tourisme**, du dépliant à la bouteille en plastique, apparaît comme un gisement de déchets important. Egalement, les différentes familles au sein des loisirs : les biens pour les loisirs (TV, photo, Hifi, jeux, jardinage, livres...), les services liés au tourisme (campings, événements culturels, ...), les équipements sportifs de tous types (piscines, courts de tennis, stades ...), les bases de loisirs et plages.



■ Nouveau processus d'évaluation, vers une labellisation ?

La mesure de l'efficacité des actions menées est indispensable pour susciter la mobilisation et pérenniser l'engagement.

L'évaluation de la Charte 2006-2012 a mis en évidence la nécessité de définir **un nombre limité d'indicateurs maîtrisés**.

De nouveaux indicateurs aisément mesurables devront être établis. Un outil efficient qui pourrait tenir ce rôle pourrait être la réalisation de caractérisations.

Il est également nécessaire de procéder à **l'évaluation de la perception des messages diffusés auprès de la population**. Un outil de mesure des outils de communication déployés sera utile.

Au final, la détermination des indicateurs sera du ressort du comité de pilotage, seul habilité à valider la pertinence des indicateurs proposés.

La définition d'un label propre au territoire qui valoriserait l'engagement des acteurs, pourrait être un outil de mobilisation de nouveaux partenaires. Ce label s'appuierait sur des conventionnements adaptés aux différents secteurs d'activités.

Les critères de labellisation reposeraient sur des indicateurs et des objectifs reconnus nationalement pour en permettre une visibilité plus large que celle du territoire.

Un barème précisant les niveaux de performance à atteindre serait défini en concertation à l'occasion des groupes de travail.

■ Le pilotage politique étendu de la Charte

Il faudra pour cette Charte 2014, **une forte posture d'écoute** de la part de chacun.

Le mécanisme de gouvernance mis en place devra permettre l'expression apaisée et consensuelle des débats.

Durant la phase d'actualisation de la charte, la gouvernance s'organisera autour de trois instances :

- les ateliers de concertation avec la société civile,
- le comité technique,
- le comité de pilotage politique. Afin de franchir une étape supplémentaire pour cette nouvelle Charte, **2 nouvelles Vice-Présidences seront intégrées** dans les réflexions : Logement et Économie.

Objectifs du groupe de pilotage politique :

La gestion des déchets par la Communauté Urbaine de Dunkerque lève aujourd'hui une série de questions ; cette situation relève de plusieurs causes :

- l'évolution des techniques,
- l'évolution des attentes réglementaires,
- la mise en place parallèle de différentes feuilles de route,
- la nécessité d'un équilibre budgétaire.

Aujourd'hui, la réflexion sur ces différents thèmes est essentielle pour fixer une ligne politique claire et permettre une communication transversale, que ce soit en interne comme en externe.

Le Groupe de pilotage politique aura ainsi pour mission :

- l'arbitrage de toutes les questions qui se poseront suite aux travaux du groupe technique et aux ateliers citoyens,
- le travail sur les questions politiques (la politique déchets, la définition de nouvelles priorités, les choix techniques, la question du coût et du financement du service),
- la validation des indicateurs et du mode d'évaluation de la nouvelle Charte.



La méthodologie retenue pour la réactualisation de la Charte est organisée de la façon suivante :

- **une première phase** d'évaluation de la Charte 2009 et de détection de nouveaux enjeux réalisée avec les services de la CUD,
- **une seconde phase** d'ateliers d'échanges autour des thèmes décelés rassemblera l'ensemble des acteurs du territoire afin de **définir le plan d'action de la nouvelle Charte,**
- **une troisième phase** permettra **la rédaction de la Charte et le conventionnement** des premiers acteurs sur les nouveaux objectifs définis.

COMITÉ DE PILOTAGE

Pilote politique - Roméo RAGAZZO

Copilotes techniques

Jean-Pierre TRIQUET (*Directeur de Communication*) et Patrice LECLERC (*Directeur EU*)

- Olivier VARLET (*Cabinet du Président*)
- Louardi BOUGHEDADA (*CUD Vice-Président en charge des questions relatives à l'énergie*)
- Jo DAIRIN (*CUD, Vice-Président Développement économique*)
- Jacques WILLEM (*CUD, Vice-Président en charge de l'habitat*)
- Lionel PAIN (*St Pol*)
- Patrick GARNIER (*Grande Synthe*)
- Jackie DEMERSSEMAN (*Gravelines*)
- Philippe WAEGHEMAKER (*CUD*)
- Jean-Luc DAR COURT (*Armbouts-Cappel*)
- François LAVALLEE (*CCI Côte d'Opale, Président de la Fédération des clubs de zones*)
- Cédric GHESQUIERES, *Direction Générale Ville et Environnement de la CUD*
- Agnès JACQUES, *ADEME*

COMITÉ TECHNIQUE

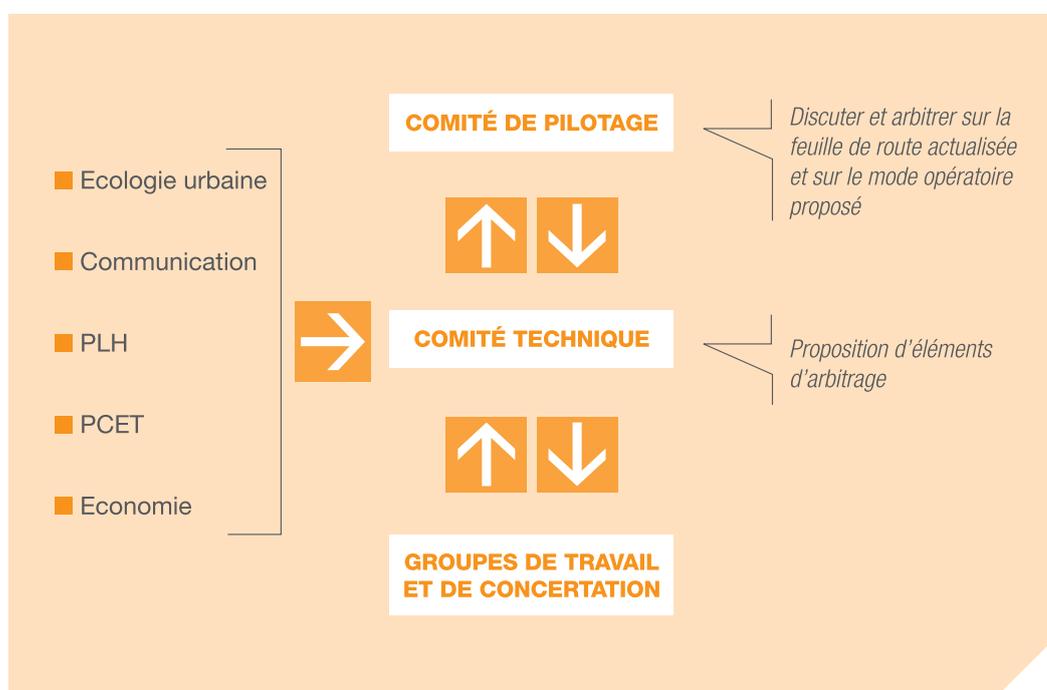
Pilote - Patrice LECLERC (*Directeur EU*)

- Direction de la Communication - C. SOCHA, L. SIEVERS, E. BUTIN
- Direction Ecologie Urbaine - F. MAZOUNI, A. LACROIX, A. BECUWE, A. DELFORGE, S. BOIGNARD, J. DEKETER
- Direction Environnement et de la planification spatiale - C. GUIGNARD, J. MARY (*PCET*)
- Direction Stratégie, International, Portuaire - Pierre ROGER (*évaluation*)
- Direction Générale de l'Economie et de l'attractivité du territoire - Karim TALEB (*Mission schéma industriel*)
- Direction de l'Habitat et de l'Aménagement - Stéphanie DEGRANDE

COMITÉ DE SUIVI

Il réunira les différents intervenants ayant participé à la Charte 2009 qui seront sollicités pour les ateliers. De nouveaux acteurs détectés lors du diagnostic seront intégrés à ce comité.

Il regroupera les représentants d'association, du monde scolaire, des établissements recevant du public, des commerçants et artisans, des industriels, des associations des zones d'activités, des bailleurs sociaux, des équipements sportifs...



Le renouvellement de la Charte réalisé sous forme d'ateliers d'échanges répond à différentes attentes :

- la nécessité d'impliquer l'ensemble des citoyens et de nouveaux partenaires du territoire,
- une meilleure connaissance du territoire et des attentes de la population,
- des échanges avec les usagers sur les actions menées pour les corriger, les infléchir ou les renforcer.



L'organisation en groupes de travail

A l'issue du diagnostic, le travail sur la Charte réactualisée s'effectuera par la mise en place de 5 groupes de travail ainsi pressentis :

- 1 HABITAT** → Adaptation des modes de collecte à la spécificité des habitats
- 2 COLLECTIVITÉS** → Exemplarité des collectivités
- 3 CITOYENS** → Evolution des comportements : consommation collaborative et économie solidaire
- 4 ENTREPRISES** → Actions mutualisées pour réduire la production de déchets, trier plus et valoriser davantage
- 5 ANIMATION DU TERRITOIRE**

Ces groupes de travail débiteront les ateliers par des échanges libres sur les 3 enjeux majeurs :

- réduction à la source des déchets produits,
- amélioration de la collecte,
- augmentation de la valorisation.

Un focus sera fait ensuite sur les sujets proposés dans le tableau ci-après.

GROUPE DE TRAVAIL	THÈME	FOCUS SUR LES POINTS SUIVANTS AVEC LE GROUPE
HABITAT	Adaptation des modes de collecte à la spécificité des habitats	<p>Réduction à la source :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le déploiement du compostage collectif et modalités de mise en œuvre. <p>Optimisation de la collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'évolution des conditions de mise en place de points d'apport volontaire enterrés pour l'étendre à d'autres typologies d'habitat, ■ la généralisation de la séparation du verre d'ici fin 2015, ■ le déploiement de points de regroupement adaptés aux sites (habitat ancien, gestion des intempéries), ■ la sensibilisation des promoteurs, des syndicats. <p>Valoriser davantage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'adaptation des messages aux habitats et modes de collecte pour améliorer toutes les formes de tri.
COLLECTIVITÉS	Exemplarité des collectivités (personnel, bâtiments, espaces publics)	<p>Réduction à la source :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le déploiement de la dématérialisation, ■ le développement de la gestion différenciée des espaces verts. <p>Optimisation de la collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le déploiement du tri à l'ensemble des ERP publics (équipements sportifs et culturels, administration...) sur l'ensemble des communes, sur les plages, les axes de déplacement..., ■ la question des volumes importants de déchets de ferrailage et d'élagage dans les zones aménagées pour les gens du voyage. <p>Valoriser davantage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le tri et la mise en place des filières Déchets Dangereux Spécifiques sur l'ensemble des collectivités, ■ la formation des agents d'entretien.
ANIMATION DU TERRITOIRE		<ul style="list-style-type: none"> ■ Comment construire des outils de conventionnement adaptés aux différentes structures tout en tenant compte des réalités du territoire, de la vie des organisations et des usagers ?



SUJETS ÉVOQUÉS PAR LES PARTICIPANTS À LA PLÉNIÈRE

- Dimensionnement des trappes de conteneurs non adapté pour de gros déchets
- Salubrité des lieux de pré collecte.
- Problématique des bacs présents en permanence sur la voie publique.

- Réutilisation de la chaleur produite par le CVE dans le réseau plutôt que de procéder à une transformation en électricité.
- Problématique des encombrants : les encombrants collectés en porte à porte sont broyés indifféremment, la valorisation est inexistante (bois collecté en mélange) ; proposition de diminuer le nombre de collectes en porte à porte pour favoriser l'apport en déchèterie.
- Extension de la collecte des biodéchets dans les ERP situés dans des secteurs non équipés de bacs verts.
- Remise en place du tri sur les plages avec des indications précises.
- La question d'un ramassage quotidien sur les plages en période estivale.
- La systématisation du tri sur l'ensemble des évènements.

GROUPE DE TRAVAIL	THÈME	FOCUS SUR LES POINTS SUIVANTS AVEC LE GROUPE
ENTREPRISES	<p>Actions mutualisées pour réduire la production de déchets, trier plus et valoriser davantage</p>	<p>Réduction à la source utilisation des déchets comme une ressource :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le déploiement de l'expérience ECOPAL, ■ l'écoconception, ■ l'opportunité du déploiement de nouvelles filières (déchets = ressources), ■ les écoachats, les filières à Responsabilité Elargie des Producteurs et l'affichage environnemental : la mobilisation des distributeurs, ■ la promotion des activités de réparation. <p>Optimisation de la collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le tri en dehors du domicile, ■ la communication adaptée spécifiquement aux artisans/commerçants (cf. déploiement de l'expérience ECOPAL, diagnostics, mutualisation,..). <p>Valoriser davantage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le secteur santé : développement de la filière DASRI (déchets de soin), ■ le déploiement de la filière à Responsabilité Elargie des Producteurs : déchets dangereux spécifiques, ■ le développement des écoévénements. <p>→ La mise en place d'une démarche incitative sous forme d'un label</p>
CITOYENS	<p>La poubelle, enjeu de cohésion sociale</p>	<p>Réduction à la source :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le développement de modes de consommation collaborative ou économie de partage : accompagnement d'initiatives... ■ la valorisation de l'économie solidaire ■ la mobilisation de relais d'informations (les maisons de quartier, les conseils communaux,...) ■ l'extension du compostage domestique ■ les actions pour limiter le gaspillage alimentaire ■ la diffusion de l'autocollant Stop pub ■ la promotion de l'éco-consommation, de l'eau du robinet <p>Valoriser davantage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le déploiement des différents modes de réemploi : organisation des acteurs existants, recyclage des textiles,... ■ les outils d'information sur les filières à Responsabilité Elargie des Producteurs : déchets d'équipements électriques et électroniques, mobilier, pneus, Déchets Dangereux spécifiques.



SUJETS ÉVOQUÉS PAR LES PARTICIPANTS À LA PLÉNIÈRE

- Interpellation et implication des producteurs pour proposer des produits à plus longue durée de vie
- La maîtrise des emballages de la part des fournisseurs des commerçants (mise en place d'une action commune concertée avec la CLCV ?)
- Problématique de la place occupée par les suremballages dans les commerces (difficulté de s'équiper pour le compactage).
- Horaires de collecte à adapter au fonctionnement des commerces et des entreprises.
- La systématisation du tri sur l'ensemble des évènements.

- Action à mener pour le respect de l'autocollant Stop Pub par les distributeurs dans les immeubles.
- La bleue : suggestion d'indiquer en complément sur le bac ce qui n'est pas autorisé
- Les gains économiques réalisés grâce aux changements de modalités de collecte sont-ils réinvestis dans la politique de gestion des déchets ?
- Suggestion de proposer des cours de vie quotidienne pour apprendre à cuisiner, raccommoder, réparer..
- Développement et communication sur les ateliers proposés par la ressourcerie et les structures de l'économie solidaire.
- Déploiement de la mutualisation des savoirs et des compétences entre structures de réemploi.



Dunkerque
Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

Communauté urbaine de Dunkerque
Direction de la Communication des T.I.C.
Perthuis de la Marine
BP 5530
59386 Dunkerque cedex 1
www.dunkerquegrandlittoral.org